

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/20

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes avec le CCAS pour la restauration municipale

Le marché actuel de restauration municipale arrivera à échéance au 31 décembre 2022. Il convient de lancer en septembre 2022 un marché public sous forme de marché formalisé pour choisir la ou les entreprise(s) chargée(s) de la restauration municipale. Ce contrat concernera à la fois la commune et le centre communal d'action sociale (qui comprend lui-même la résidence autonomie des Rocailles du Verger).

Le code de la commande publique évoque « l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics ». Il apparaît ici cohérent de continuer à mettre en commun les besoins de la commune et du centre communal d'action sociale afin de lancer un marché unique pour ces deux entités, plus cohérent et source d'économies potentielles. Ce marché comprendra 2 lots distincts : préparation et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire du Bois des Chères, la crèche Rock'Coeur et le portage à domicile (lot 1), mise à disposition d'un cuisinier et d'un aide à mi-temps au foyer de personnes âgées des Rocailles du Verger pour la préparation des repas des résidents, des agents et de la crèche Pom'Canaille (lot 2).

Le code de la commande publique dans ses articles L.2113-6 à L.2113-8 encadre strictement les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et prévoit au préalable la signature entre les parties d'une convention constitutive dudit groupement. Ce document institue notamment les modalités de fonctionnement du groupement, la désignation d'une commission d'appel d'offres (CAO), la signature et le suivi du marché.

Il est proposé au Conseil que le coordonnateur du groupement de commandes à venir soit la commune de la Roche-sur-Foron.

Il est proposé que la CAO du groupement de commandes soit celle du coordonnateur, à savoir la CAO de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt notamment économique de constituer un groupement de commandes pour la restauration collective,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- **D'APPROUVER** la constitution du groupement de commandes à venir avec le CCAS pour la restauration municipale
- **D'APPROUVER** la désignation de la commune comme coordonnateur du groupement de commandes
- **D'APPROUVER** la désignation de la CAO de la commune pour être la CAO du groupement de commandes
- **D'AUTORISER** M le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

